

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

L'**ESRP de l'APSAH** est une structure **d'insertion** par la **formation** où l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès l'âge de 16 ans, est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.

L'action de l'ESRP s'inscrit dans le cadre de la **politique de l'emploi des personnes en situation de handicap** : chaque personne handicapée bénéficie du droit à la compensation de son handicap, d'une formation qualifiante et d'un accompagnement médico-social adaptés lui garantissant les meilleures chances **d'insertion professionnelle**.

## PRÉSENTATION

L'établissement a été construit en 1970 sur un espace d'environ 7 hectares. Il se situe à la campagne, à 2,5 km du centre-ville d'Aixe-sur-Vienne et à 12 km de Limoges. Aujourd'hui, le site est occupé par l'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP) et l'Établissement et Service de PréOrientation (ESPO). Le bâtiment, comprenant 4 niveaux, est accessible aux personnes à mobilité réduite.



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Tout type de handicap et notamment le handicap sensoriel.
- Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH.
- Avoir une décision d'orientation vers un ESRP, également prononcée par la CDAPH de la MDPH.
- Les prestations sont accessibles dès l'âge de 16 ans.
- Les prestations s'adressent à un large public : des **travailleurs** quels que soient leur statut et leur profession, ou des **personnes en recherche d'emploi**, quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés, en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions. Leur accès ou retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap.

## MODALITÉS

**L'hébergement et la restauration** : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semi-internat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

**Les journées d'information** : des visites collectives ou individuelles sont proposées aux futurs stagiaires sur simple demande auprès de l'établissement.





## MISSIONS

### ORIENTER

En amont des formations , l'ESRP propose :

- **Des dispositifs préparatoires** : préparatoire généraliste, préparatoire avec orientation prédéfinie, préparatoire renforcée (remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, validation d'un projet de formation...).
- **Un Plateau Autonomie pour Déficiants Visuels** : remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, identification et validation d'un projet professionnel, acquisition des outils de compensation.
- **Un dispositif Transition Jeunes** : élaboration et sécurisation d'un projet professionnel, accompagnement vers la vie active, remise à niveau des savoirs fondamentaux.

Ces différentes formules sont mises en place afin de développer l'autonomie, de remettre à niveau les connaissances de chacun, d'évaluer la motivation et la solidité de chaque projet professionnel.

### FORMER ET RÉINSÉRER

Après avoir développé son autonomie et affiné son projet, le stagiaire peut intégrer l'une des sections professionnelles de l'ESRP, où il préparera un titre du ministère de l'Emploi et/ou un diplôme de l'Éducation Nationale et/ou un Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE). Il sera accompagné tout au long de son parcours vers le retour à l'emploi.

Les formations proposées :

- Agent de reconditionnement numérique - niveau 3
- Agent magasinier - niveau 3
- Auxiliaire en prothèse dentaire - niveau 3
- Chargé d'accueil et de gestion administrative - niveau 4
- Ouvrier de production horticole - niveau 3
- Secrétaire comptable - niveau 4

## AGRÉMENT

L'ESRP de l'APSAH est un établissement médico-social régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-9 et suivants). L'ESRP est agréé pour **160 places**. Il est placé sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en matière de tarification, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et de l'Éducation Nationale en matière de formation.

## MOYENS

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



## CONTACT

**ESRP de l'APSAH**

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : [esrp@apsah.asso.fr](mailto:esrp@apsah.asso.fr)

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directrice du Pôle Formation / Insertion : *Christelle ROUFFIGNAC*